

DEMANDE DE CNI UNIQUEMENT SUR RDV

(EN CAS D'INDISPONIBILITE MERCI DE PRÉVENIR LE SERVICE ÉTAT CIVIL au 01 69 29 34 00)

Date :/...../20.....
.....Adulte(s) Enfant(s)

Pré demande à remplir en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>
ou l'imprimé CERFA à remplir sur place (**noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents à renseigner**)

- 1 photographie** d'identité en couleur, récentes (**moins de 6 mois**) / identique / nette sans pliures ni traces.
Conforme aux normes CE 2004/2252 du 13 décembre 2001 et document de l'OACI, aux dimensions requises 35x45 / contrastées / sur fond neutre : visage éclairé /visage dégagé /visage centré /tête droite /tête nue /de face /yeux ouverts et fixant l'objectif /expression neutre /bouche fermée/ sans ombres derrière la tête / sans autre personne ni objet / **tête d'une hauteur comprise entre 32 et 36 mm (bas du menton au sommet du crâne)** / sans lunettes ou avec des lunettes de verres blancs et sans reflets. **Pas de tirage informatique (sans effet de pixellisation)**
- Carte nationale d'identité à remplacer
- ou passeport sécurisé délivré à partir du 12 mai 2006 en cours de validité
- Copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois
- Copie intégrale acte de mariage datée de moins de 3 mois
- Pour une 1^{ère} demande de titre sécurisé** : un document prouvant la nationalité française : Décret de naturalisation, certificat de nationalité française
- 1 justificatif** de domicile au nom de l'intéressé daté de moins d'un an : quittance de loyer (sur carnet à souche non valable), ou l'une des factures suivantes : d'électricité, de gaz, de téléphone, impôts sur le revenu, ou impôts locaux.
- Pour les personnes hébergées** (y compris les jeunes majeurs chez les parents) : attestation sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité et un justificatif de domicile à son nom
- En cas de perte ou de vol** : Timbres fiscaux de 25 € (sur le site, <https://ants.gouv.fr> lors de la pré demande, ou, <https://timbres.impots.gouv.fr>, ou Trésor Public ou dans un bureau de tabac)
- Pièce d'identité du représentant légal pour les demandes de personnes mineures
- Pour ajouter un nom d'usage d'un mineur : autorisation écrite de l'autre parent + photocopie de sa pièce d'identité
- Si les parents sont divorcés/séparés . **Original et photocopie** de la décision de justice (jugement de divorce définitif ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale **En cas de résidence alternée fournir** : photocopie de la pièce d'identité et justificatif de domicile récent de l'autre parent
- Déclaration de perte ou de vol de la carte nationale d'identité + **un document officiel avec photo** .
(Passeport, permis de conduire, carte militaire, carte professionnelle...) ou documents militaires, carte d'électeur, diplômes, livret de famille des parents, contrat de travail, avis d'imposition...

ATTENTION

- la Mairie ne peut s'engager sur aucun délai précis.
- La présence de l'intéressé est obligatoire.
- TOUTE CARTE D'IDENTITE NON RETIRÉE PAR L'INTÉRESSÉ, DANS LE DÉLAI DE TROIS MOIS SUIVANT SA MISE A DISPOSITION SERA DÉTRUITE.